APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

ENTENTE VAL DE CHARENTE OCEAN -

DOSSIER DE CONSULTATION

Création de micro-aventures

Date limite de réception des propositions : 29 mai 2025

ARTICLE 1: OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

1.1 – Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt :

Les Communautés d'agglomération de GrandAngoulême, Grand Cognac, Royan Atlantique et Saintes Grandes Rives ont mis en place une instance commune de réflexion et d'action : Entente Val de Charente Océan. Sa vocation est de faciliter l'émergence de projets communs liés aux champs de compétences des agglomérations qui la composent.

Sur le présent projet, l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême assurera le suivi du dossier et sera destinataire des dossiers de candidatures.

1.2. – Objet de la mise en concurrence

L'Entente Val de Charente Océan souhaite mettre en œuvre une action de création, promotion et commercialisation de micro-aventures.

Rappel du concept :

- Élaborer des mini séjours assurant la découverte du territoire en s'inscrivant dans les nouvelles tendances du marché :

  - cible des tribus (familles ou amis) / urbain 25/40 ans
  - concept nature, loisirs, savoir-faire à forte valeur « expérientielle »
  - Petits prix & proximité : être dépaysé à 2 pas de chez soi !

Portage technique : Office de Tourisme du Pays d'Angoulême

Objectif 30 à 40 micro-aventures équitablement réparties sur l'ensemble du territoire. Une partie

devra intégrer l'itinérance inter-territoires et des nuitées pour s'appuyer sur les complémentarités et thématiques qui les rassemblent.

1.3. – Objet du dossier de consultation

Le dossier de consultation a pour objet :

(i) de porter à la connaissance des candidats les principales caractéristiques de l'ensemble des phases du projet (contenus & durée),

(ii) d'exposer les modalités par la voie desquelles les candidats pourront présenter une candidature et les règles de désignation du lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt,

ARTICLE 2: DEROULEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les candidats devront remettre leur proposition avant la date limite du 29 mai 2025. Les offices de tourisme de l'Entente Val de Charente Océan analyseront les propositions, conformément aux critères énumérés à l'article 7.

L'Entente Val de Charente Océan pourra demander des précisions aux candidats pour les besoins de l'analyse.

Ensuite, elle retiendra la proposition qui répond le mieux aux critères fixés à l'article 7.

Le candidat que sera retenu s'engage à effectuer une première présentation de ses pistes d'actions à l'occasion de la réunion qui rassemblera élus et techniciens le 26 juin 2025à Angoulême.

ARTICLE 3 : DEMANDE DE PRECISIONS PAR LES CANDIDATS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats auront la possibilité de faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des propositions d'acquisition une question écrite à la L'Entente Val de Charente Océan. Toutes les questions devront obligatoirement être adressées par courrier électronique à direction@angouleme-tourisme.com ET coline.la-fontaine@grand-cognac.fr.

ARTICLE 4: MODIFICATIONS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'Entente Val de Charente – Océan se réserve le droit d'apporter, tout au long de la consultation, tout complément, précision et/ou modification au dossier de consultation dans le respect du principe d'égalité entre les candidats.

Ces compléments, précisions et/ou modifications au dossier de consultation seront portés à la connaissance des candidats dans un délai leur permettant de les prendre utilement en considération pour la remise de leur proposition.

Les candidats seront tenus de prendre en compte ces compléments, précisions et/ou modifications.

ARTICLE 5: CONTENU DES PROPOSITIONS

5.1. – Présentation

La proposition sera composée d'un dossier présentant le projet du candidat et sa capacité à réaliser effectivement le projet.

La proposition devra impérativement être remise avant la date limite 29 mai 2025 par voie électronique ou postale, le cachet de la poste faisant foi.

Le candidat disposera de 16 mois pour effectuer les missions pour lesquelles il aura été choisi.

5.2. – Dossier de candidature

- Pour une personne morale :
  - dénomination, capital social, siège social et coordonnées ;
  - nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux),
  - les statuts à jour de l'entreprise ou de l'association ;
  - une déclaration sur l'honneur attestant que :
    - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos en fonction de la date de création de la personne morale ou du début d'activité de la personne morale ;
    - le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, n'est pas admis à une procédure de redressement judiciaire ou n'a pas fait l'objet de procédures équivalentes régies par un droit étranger ;

Une candidature peut être remise par un candidat individuel (proposition propre à une seule personne) ou bien par un groupement de candidats avec un interlocuteur unique (proposition commune à plusieurs personnes physiques et/ou morales).

5.3. – Dossier de présentation du projet

Le dossier de présentation du projet remis par les candidats devra impérativement, comporter les éléments suivants :

- Une description détaillée de l'ensemble des actions et autres mesures que le candidat s'engagera à mettre en œuvre dans le cadre du projet (planning, méthodologie, type de livrables, pistes de commercialisation, propositions d'actions de promotion ...) ;

ARTICLE 6: TRANSMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront remises à L'Entente Val de Charente Océan par voie électronique : direction@angouleme-tourisme.com ou postale avec à l'adresse suivante :

Office de tourisme du Pays d'Angoulême
7bis rue du chat – 16000 ANGOULEME

ARTICLE 7 : CRITERES DE SELECTION DU LAUREAT

Le mérite des propositions sera apprécié en considération des deux critères suivants :

− le coût d'intervention par journée de travail sur le projet et le volume de jours qui y sera consacré dans ses différentes phases (voir présentation de la mission) : **40%,**

− la qualité du projet en considération des documents et informations : **60%** répartis comme suit

- o Analyse des éléments contribuant à la valorisation des activités et du patrimoine, à l'essor du tourisme, au développement de partenariats locaux et à la densification du tissu économique local,
- o L'analyse des capacités professionnelles nécessaires pour assurer la réalisation effective du projet.

ARTICLE 8 : RENONCEMENT

L'Entente Val de Charente Océan se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les candidats. Ce renoncement pourra intervenir pour tout motif et sans justification.

ARTICLE 9: DUREE, PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

9.1. – Durée de la mission

A compter du jour de notification, la mission aura une durée totale de 16 mois. Elle se compose en plusieurs phases, en particulier une première restitution aura lieu en septembre 2025 au terme de 4 mois afin que l'Entente Val de Charente Océan effectue la sélection des offres qui feront l'objet des actions de qualification plus poussée.

9.2. – Prix d'achat & Modalités de paiement

Les candidats indiqueront dans leur dossier, la proposition de prix de l'exécution de chaque Phase.

- Lancement de projet 30% (phase 1)
- Etape de sélection des offres 20% (phase 1)
- Livraison du plan d'action/mise en marché 30% (phase 2)
- Réception des livrables/fin de mission 20% (phase 2)

9.3. – Non-réalisation de la part du prestataire

Si le Prestataire annule la mission avant sa pleine réalisation, il doit en informer l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême immédiatement, par courrier électronique ou postal.

Le Prestataire ne pourra prétendre à aucun paiement pour la partie de la prestation qu'il n'aura pas pleinement achevée.

10. LITIGES

Tout différend né à l'occasion du présent contrat, à défaut de règlement amiable, relèvera de la compétence des Tribunaux du ressort géographique du siège de l'Office de tourisme du pays d'Angoulême.

Annexes

Annexe n° 1 : Présentation de la mission